RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT 74 - HAUTE-SAVOIE

10

8

8

Reçu en préfecture le 20/12/2022 Publié le

REGISTRE DES DÉLIBÉ D. 074-217401074-20221219-39_2022-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice
- présents
- votants
- absents 2
- exclus

De la commune de DROISY

Séance du 19 décembre 2022

à 20 heures 30

Date de convocation :

13 décembre 2022

Date d'affichage: 13 décembre 2022 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

N° 39/2022

Appel à subvention exceptionnelle.

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY,Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI,Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

Monsieur le Maire donne lecture d'un appel à subvention exceptionnelle par le président de l'association des pompiers humanitaires du GSCF (Groupe de secours Catastrophe Français) pour la crise en Ukraine.

Au vu de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'octroyer une aide d'un montant de 500 € à l'association des pompiers humanitaires du GSCF;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article " 6574- subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du budget principal M14 de l'exercice 2022

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID: 074-217401074-20221219-39 2022-DE

Fait à DROISY, le 20 décembre 2022.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER